



## Subventions aux associations 2013

L'attribution de subventions aux associations est effectuée sur la base de critères ou sur la base d'un forfait.

Pour 2013, la valeur du point servant à calculer les subventions accordées aux associations soumises aux critères est revalorisée de 1,60 % et s'établit donc à **0,982 €**.

La participation pour le critère « rémunération animateur » est égale au nombre de licenciés boiséens de la section concernée multiplié par six fois la valeur du point avec une pondération sur le nombre de licenciés extérieurs à la commune (le nombre d'adhérents pris en compte pour le calcul de la subvention est égal aux effectifs boiséens majorés de la moitié des adhérents extérieurs).

Le montant global des subventions accordées aux associations, hors mise à disposition gratuite des locaux et du matériel, s'élève donc à 136 179 € pour l'année 2013.

Il se répartit, par grandes masses, de la manière suivante :

- AJI : 64 182 €.
- École de musique : 26 102 € (dont 24 000 € de subvention correspondant au remboursement des charges salariales).
- Associations sportives : 13 206 €.
- Coopération décentralisée : 7 825 € (dont 2 400 € à l'association Saint-Jean-de-Boiseau amitiés internationales dans le cadre du déplacement à Deidesheim en mai 2013).
- Culture : 5 000 € à l'association Paroles de partout pour le solde de la résidence d'Hélène Palardy et en provision pour une autre résidence d'artiste à définir pour le second semestre 2013.
- Écoles : une subvention de 1 344 € est prévue pour le collège de La Montagne pour les enfants boiséens participant à des sorties pédagogiques.
- Subventions exceptionnelles : 6 402 € pour répondre aux demandes de subventions nous parvenant après le vote du budget et pour le financement des subventions pour gros travaux et frais de déplacement.

## Subventions aux critères

### Alerte

Badminton	415 €
Tir à l'arc	212 €
Loisirs créatifs	995 €
<i>Sous-total Alerte</i>	<i>1 662 €</i>

### Amicale laïque

École de musique	1 302 €
École de musique (participation charges)	24 000 €
Yoga	401 €
École de sports	1 498 €
Patinage artistique	1 096 €
Hip-hop	150 €
Rink hockey	147 €
<i>Sous-total Amicale laïque</i>	<i>28 564 €</i>

### ASSJB

Cyclotourisme	72 €
Gymnastique loisirs	576 €
Tennis	1 959 €
Gymnastique inter-âge	285 €
<i>Sous-total ASSJB</i>	<i>2 892 €</i>

### Autres associations

BCBL (basket)	2 486 €
FCBB (football)	2 207 €
Sant-Yann	427 €
Amicale jeux de société	160 €
Cheval attelage Pays de Retz	150 €

**Total subventions aux critères : 38 508 €**

## Subventions hors critères

AAFP-CSF	600 €
ADEF	520 €
ADVC (veuves civiles)	51 €
AILE	1 250 €
AJI	64 182 €
Amicale des donneurs de sang (secteur sud-ouest)	100 €
Amicale des sapeurs pompiers	100 €
APAJH	150 €
Atelier de Cathy	1 000 €
CAPE	165 €

Centre d'histoire du travail	410 €
Chambres d'hôtes au château du Pé (sur justificatifs)	500 €
Collège de La Montagne (voyages pédagogiques)	1 344 €
Comité des usagers des bacs	20 €
Commune et formation 44	150 €
Compagnie du Balluchon	500 €
Compostri	500 €
Concours scolaire de la Résistance	41 €
Connaître et protéger la nature	160 €
CSF (antenne locale)	220 €
DOMUS	628 €
Dragons et compagnie (Tai chi chuan)	220 €
École de musique (exceptionnelle)	800 €
FNATH	41 €
Fonds départemental jeunes	1 000 €
Full contact	180 €
Les Courtines	320 €
Les Fragonnettes	100 €
Lycée de Briacé	600 €
Maison de la justice et du droit	1 250 €
Maison des hommes et des techniques	173 €
Paroles de partout (aide à la résidence)	5 000 €
Retz'agir	150 €
Secours populaire	345 €
Société d'histoire de Saint-Jean-de-Boiseau	320 €
Société d'histoire du Pays de Retz	48 €
Soirées enjouées	155 €
UNC/AFN	114 €
Un cartable pour deux	37 €

*Coopération décentralisée*

Amis de Sababougnouma	800 €
ASCODE	725 €
Coopération Atlantique (Guinée 44)	2 000 €
France-Palestine solidarités	300 €
Saint-Jean-de-Boiseau amitiés internationales	2 400 €
Talawit	800 €
Coopération internationale	800 €

Subventions exceptionnelles 6 402 €

**Total subventions hors critères : 97 671 €**